



RAPPORT D'ACTIVITÉ

ANNÉE 2023

- Champdray
- Gérardmer
- Granges-Aumontzey
- Le Tholy
- Le Valtin
- Liézey
- Rehaupal
- Xonrupt-Longemer

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÉRARDMER HAUTES VOSGES

16 rue Charles de Gaulle • 88400 GÉRARDMER

03 29 27 29 04 • contact@ccghv.fr

www.ccghv.fr

ÉDITO



Madame, Monsieur,

C'est avec plaisir que je vous communique le rapport d'activité 2023 de notre communauté de communes qui constitue le bilan d'une nouvelle année riche et pleine de nouveautés pour nos services.

La dynamique engagée l'année passée, à la création de notre nouvelle intercommunalité, se perpétue. Au-delà de la gestion courante et de la poursuite des actions d'ores-et-déjà entreprises, nous avons mis l'accent sur l'aménagement et le développement économique et touristique et ce, par le lancement de différents programmes à grande échelle dont un projet de territoire commun et un plan de mobilité simplifié, le tout en concertation avec nos habitants, nos acteurs locaux et nos institutions.

Cette année aura également été placée sous le signe de la nouveauté avec plusieurs défis à relever et je pense tout particulièrement au transfert des compétences de l'eau et de l'assainissement des communes, vers notre communauté de communes, qui a constitué un travail de longue haleine avec, notamment, la mise en place d'une régie autonome pour ces services.

Enfin, l'année 2023 aura été clôturée avec l'ouverture d'un nouvel espace France Services à Gérardmer, le 26^{ème} dans les Vosges, afin de répondre à la problématique de disparition physique de certains services publics mais aussi dans l'optique d'en développer de nouveaux afin de répondre aux demandes de nos habitants. Cette démarche sera par la suite complétée par la tenue de permanences dans les communes éloignées du point central.

Je vous souhaite, à toutes et tous, une bonne lecture de ce rapport d'activité.

Stessy SPEISSMANN MOZAS

Président de la communauté de communes
Gérardmer Hautes Vosges

SOMMAIRE

Le territoire	Page 4
Les compétences	Page 6
Les commissions thématiques	Page 7
Le bureau communautaire	Page 8
Le conseil communautaire	Page 9
Les finances	Page 10
Les marchés publics	Page 18
Les ressources humaines	Page 20
L'organigramme	Page 21
La communication	Page 22
Le plan grands lacs	Page 23
L'eau et l'assainissement	Page 24
La collecte des ordures ménagères	Page 26
La déchèterie de la Heunotte	Page 27
La prévention et le tri des déchets	Page 28
Le plan de prévention des déchets	Page 29
La gestion de l'amiante	Page 30
Le projet de territoire	Page 31
La mobilité	Page 32
Le plan de mobilité simplifié	Page 33
Le projet de liaison douce	Page 34
La Semaine du paysage	Page 35
L'office de tourisme communautaire	Page 36
La taxe de séjour	Page 37
L'urbanisme	Page 38
Les conseils en architecture	Page 39
L'habitat	Page 40
Le projet alimentaire territorial	Page 40
Le comité des partenaires	Page 41
Le programme Territoires d'industrie	Page 41
Le Relais des Bûcherons	Page 42
Les aides à l'immobilier d'entreprise	Page 42
France Services	Page 43
Le portage de repas	Page 44
Le relais petite enfance	Page 45
L'aire d'accueil de gens du voyage	Page 46
La convention territoriale globale	Page 47
L'école de musique	Page 48
La ludothèque	Page 49
La médiathèque	Page 50
Le pass Gérardmer Hautes Vosges	Page 51

LE TERRITOIRE

La communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges regroupe un ensemble de 8 communes, soit un ensemble de 15 000 habitants, et elle est située dans le département des Vosges (région Grand Est).

En termes de population, notre intercommunalité se classe 10^{ème} sur les 12 qui composent le département.

Notre territoire de moyenne montagne s'inscrit également dans le Massif des Vosges et le périmètre du Parc naturel régional des Ballons des Vosges (PNRBV). Rattaché à l'arrondissement de Saint-Dié-des-Vosges, notre établissement public travaille également en étroite collaboration avec le Pays de la Déodatie sur les questions liées à l'adaptation au changement climatique, l'alimentation ou encore la rénovation énergétique.

En plus d'une qualité paysagère remarquable, notre intercommunalité possède des atouts touristiques qui en font une destination appréciée des pays voisins mais également du tourisme régional ou de proximité.

Parmi ces éléments touristiques, on compte notamment des stations de ski, des lacs, des cascades, de nombreux espaces de loisirs plein air ainsi que des produits artisanaux et industriels reconnus.

Concernant l'industrie, notre territoire a vu s'installer, au fil des années, d'importantes entreprises textiles et de transformation du bois qui ont participé à son aménagement. Héritières de ce savoir-faire, elles perpétuent et innovent aujourd'hui en produisant des articles de qualité aussi bien dans le domaine du textile que dans celui du bois ou de l'agroalimentaire.



NOUS CONNAITRE



EN BREF

Données issues de l'INSEE sur l'année 2021



8 communes



14 991 habitants



12 526 logements



196,4 km² de superficie



6 478 emplois



72 habitants au km²

LES COMPÉTENCES

La communauté de communes exerce des compétences obligatoires et supplémentaires ainsi que des compétences facultatives qui peuvent être définies par le conseil communautaire après accord des communes membres. Les communes peuvent, par ailleurs, transférer ou déléguer à la communauté d'autres compétences.

En 2023, les compétences liées à l'eau potable et à l'assainissement ont été intégrées et mises en application.

Compétences obligatoires

- Gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif.
- Aménagement de l'espace ; plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales.
- Actions de développement économique et touristique dont la création d'offices de tourisme.
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).
- Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés.
- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs.



Compétences supplémentaires

- Protection et mise en valeur de l'environnement.
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire :
 - Médiathèques ;
 - Ludothèques ;
 - Écoles de musique.
- Création et gestion de maisons de services au public.
- Politique du logement et du cadre de vie.

Autres compétences

- Coordination du développement d'animations culturelles.
- Développement du plan de paysage de lutte et d'adaptation au changement climatique et du plan climat-air-énergie territorial (PCAET).
- Gestion d'un service de portage de repas à domicile.
- Gestion d'un relais petite enfance (RPE).
- Organisation de la mobilité.
- Gestion d'une fourrière automobile.

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Les commissions thématiques, composées d'élus communautaires et municipaux, préparent les dossiers, en amont, afin de les soumettre à l'approbation du bureau puis du conseil communautaire. Elles se réunissent plusieurs fois par an selon l'avancée des dossiers et les besoins des services.

Services à
la population

2 réunions

Finances
Taxe de séjour

1 réunion

Aménagement
du territoire

2 réunions

Environnement
Déchets

4 réunions

Développement
économique

2 réunions

Culture et loisirs

3 réunions

Eau et Assainissement : petite particularité

Le transfert des compétences de l'eau potable et de l'assainissement, à notre communauté de communes, a impliqué la création d'une régie autonome pour la gestion de ces nouveaux services.

À ce titre, les statuts juridiques de la régie prévoient l'installation d'un **conseil d'exploitation**, dont les membres sont désignés par le conseil communautaire, qui est consulté pour toutes les questions d'ordre général relatif à son fonctionnement en parallèle de la commission dédiée à l'eau et à l'assainissement.

Conseil d'exploitation de la régie

4 réunions

Commission Eau et Assainissement

1 réunion



LE BUREAU COMMUNAUTAIRE



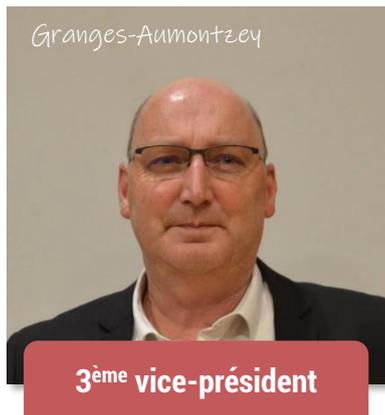
Stessy SPEISSMANN MOZAS
Ressources humaines



Damien DESCOUPS
Eau et assainissement



Élisabeth KLIPFEL-DOTT
Services à la population



Frédéric THOMAS
Finances et taxe de séjour



John VOINSON
Aménagement du territoire



Michel BERTRAND
Environnement et déchets



Éric TISSERANT
Développement économique



Anicet JACQUEMIN
Culture et loisirs

Le bureau communautaire est chargé de traiter les affaires courantes : il se compose du président et de 7 vice-présidents.

En 2023, le bureau s'est réuni à 9 reprises.

Les membres du bureau présentent ensuite les points abordés en conseil communautaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE



**CHIFFRES CLÉS
2023**

30 conseillers
119 délibérations
10 conseils

CHAMPDRAY

Élisabeth KLIPFEL-DOTT (maire) • Marie-Claire WILLMANN (suppléante)

GÉRARDMER

Nadine BASSIERE • Karine BEDEZ • Grégory BONNE • Charlotte CHALAL • Anne CHWALISZEWSKI
Fabienne CRETEUR CLEMENT • Jamel GHOMERANI • Pierre IMBERT • André JACQUELIN • Franck LEMAIRE
Adeline MUNIER • Olivier ODILLE • Christian ROUHIER • Stessy SPEISSMANN MOZAS (maire) • Isabelle VAZART

GRANGES-AUMONTZEY

Régine GUYOT • Étienne LAURENT • Corinne MOUROT • René STACH • Frédéric THOMAS (maire)

LE THOLY

Alexis BACHELARD • Sébastien FREMIOT • Anicet JACQUEMIN (maire)

LE VALTIN

John VOINSON (maire) • Élisabeth TISSERANT (suppléante)

LIÉZEY

Damien DESCOUPS (maire) • Denis VIAL (suppléant)

REHAUPAL

Éric TISSERANT (maire) • Roselyne LALEVÉE (suppléante)

XONRUPT-LONGEMER

Michel BERTRAND (maire) • Danièle CUNY • Laurent MONGAILLARD

Le conseil communautaire définit les grandes orientations de la communauté de communes et adopte les décisions relatives à son champ de compétence.

Les séances sont publiques et l'ensemble des délibérations est consigné dans un procès-verbal.

LES FINANCES

Chaque année, la communauté de communes doit adopter ses budgets (général et annexes), en fonctionnement et en investissement, avant le 15 avril de l'année en cours.

En fonctionnement, les dépenses correspondent à la gestion courante, aux frais de rémunération de personnel, aux intérêts des emprunts tandis que les recettes portent sur la fiscalité directe locale (taxes...), aux dotations versées par l'État et autres produits financiers.

En investissement, les dépenses se rapportent aux prêts et avances accordées à la communauté de communes, aux remboursements d'emprunts alors que les recettes sont constituées des dotations et subventions comme les fonds de la compensation de la TVA (FCTVA) ou encore la dotation globale d'équipement (DGE).

En 2023, la communauté de communes dispose d'un **BUDGET PRINCIPAL** et **4 BUDGETS ANNEXES**.

BUDGET PRINCIPAL

Dépenses et recettes générales de la communauté de communes

Fonctionnement

DÉPENSES = 7 302 525 €

RECETTES = 8 091 778 €

Charges à caractère général

2 601 797 € (36%)

Charges de personnel *

2 331 216 € (32%)

Autres frais de fonctionnement

1 761 853 € (24%)

Opérations d'ordre de transfert

314 184 € (4%)

Atténuation de produits

224 661 € (3%)

Charges financières

63 166 € (1%)

Charges exceptionnelles

5 648 € (0%)

Impôts et taxes *

5 884 998 € (73%)

Dotations et participations

871 853 € (11%)

Produits des services

784 679 € (10%)

Report de résultat

398 768 € (5%)

Atténuations de charges

54 447 € (1%)

Opérations d'ordre de transfert

45 000 € (0%)

Autres produits de gestion courante

29 098 € (0%)

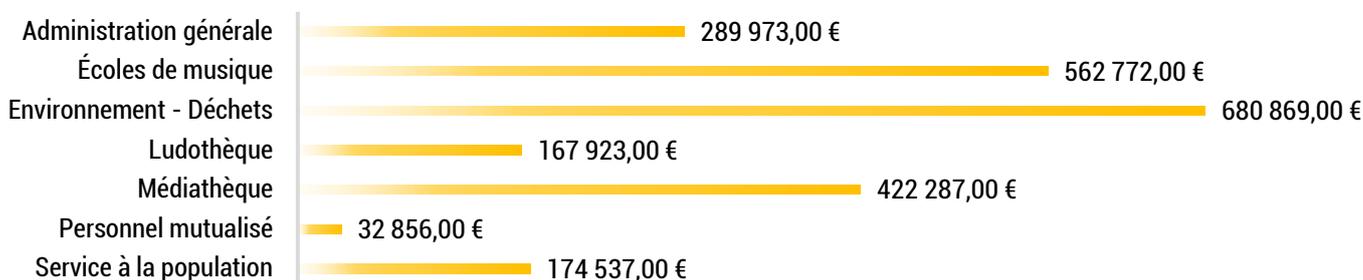
Produits exceptionnels

22 935 € (0%)

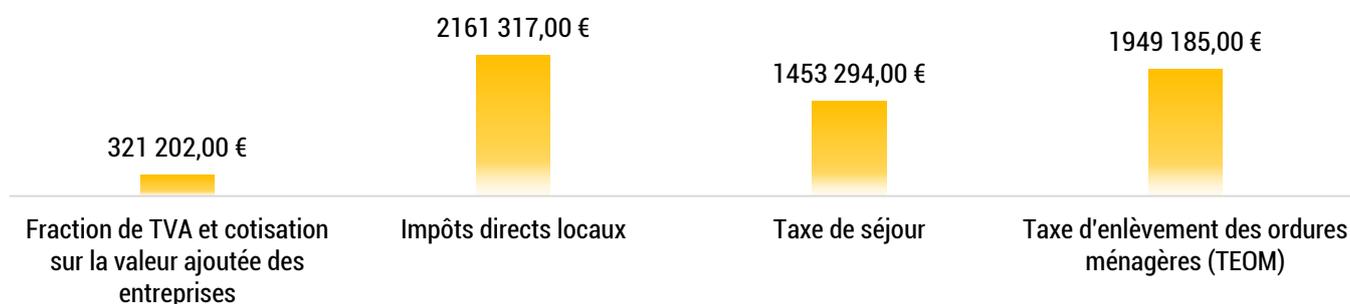
* Répartition des charges de personnel et de la fiscalité ci-contre

NOUS CONNAITRE

Les dépenses en charges de personnel (hors régie eau et assainissement) sont réparties par service comme suit :



Les recettes issues de la fiscalité sont établies comme suit :



Investissement

DÉPENSES = 1 364 465 €

RECETTES = 2 479 275 €

Immobilisations corporelles
377 505 € (28%)

Subvention d'équipement versé
262 036 € (19%)

Emprunts et dettes
207 008 € (15%)

Solde d'exécution reporté
171 765 € (13%)

Immobilisations incorporelles
153 017 € (11%)

Immobilisations travaux en cours
142 921 € (10%)

Opération d'ordre de transfert
45 000 € (3%)

Comptabilité distincte rattachée
5 213 € (1%)

Emprunts, dépôt et cautions *
1 700 000 € (68%)

Opération d'ordre de transfert
314 184 € (13%)

Dotations, fonds divers et réserves
241 985 € (10%)

Subvention d'investissement reçues
220 106 € (9%)

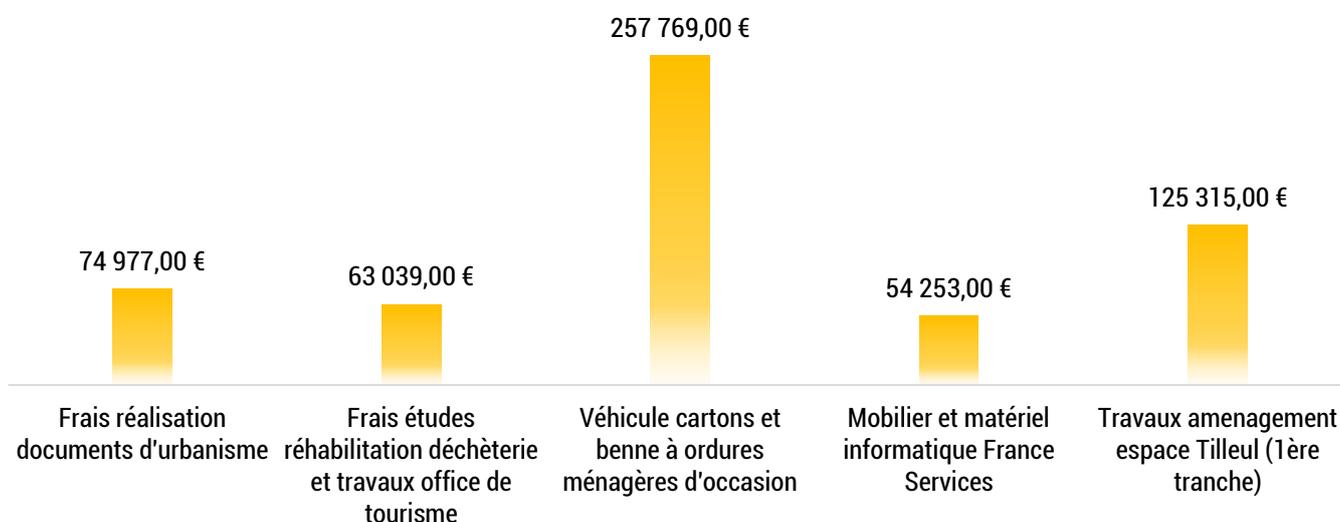
Autres immobilisations financières
3 000 € (0%)

Solde d'exécution reporté
0 € (0%)

* Afin de financer les projets engagés en 2023, la communauté de communes a souscrit un emprunt

NOUS CONNAITRE

Principales dépenses d'équipement



FOCUS SUR LES SUBVENTIONS ATTRIBUÉES AUX ASSOCIATIONS

Lors du conseil communautaire du 23 mars 2023, les élus ont approuvé le premier règlement d'attribution des subventions aux associations de notre communauté de communes.

Ce règlement constitue la feuille de route pour les associations qui souhaitent demander un appui financier à leur projet et il retrace toutes les modalités pratiques à tenir compte pour le bon déroulement de la démarche.

Parmi les critères d'attribution, la communauté de communes impose notamment aux associations de proposer des projets en lien avec la culture et les loisirs ou l'environnement et le développement durable, de disposer de leur siège social sur notre territoire ou encore de réaliser des actions visant à réduire l'empreinte écologique.

Aussi, il a été décidé que les aides financières apportées sont votées, après étude de la demande, au fil de l'eau dans la mesure des crédits disponibles et qu'elles ne sont pas reconductibles pour un même projet d'une année à l'autre (hors convention spécifique).

Résultats d'une année d'expérience

En 2023, la communauté de communes a attribué, au titre des subventions apportées aux associations, la somme totale de 21 975 €.



Ce montant est réparti sur 4 manifestations dont 3 consacrées aux loisirs et notamment le Festival international du film fantastique pour lequel une convention triennale, prévoyant le versement d'une subvention annuelle de 10 000 €, est établie avec l'association Fantastic'Arts jusqu'en 2025.

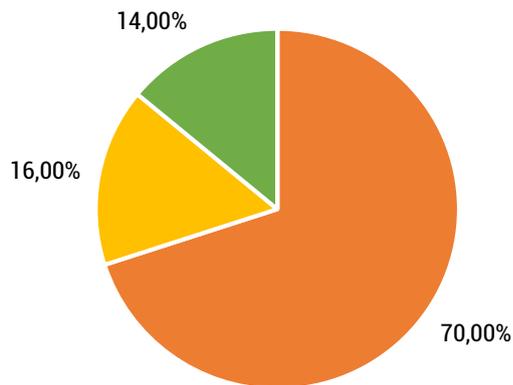
NOUS CONNAITRE

BUDGET ANNEXE : COMMERCE

Dépenses et recettes relatives à l'activité de l'auberge du Relais des Bûcherons à Liézey

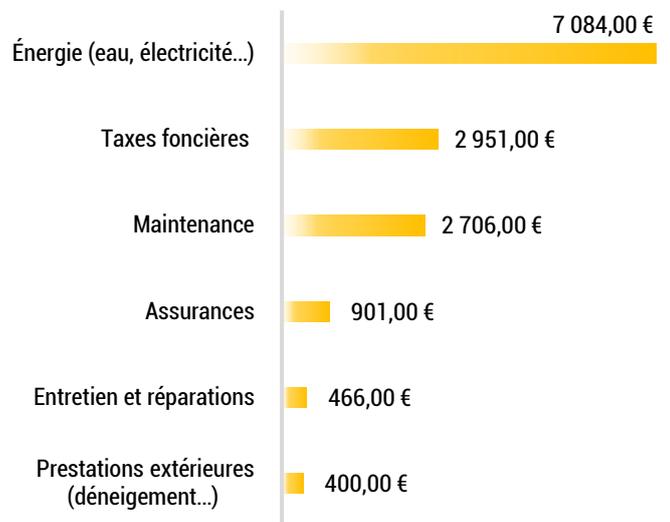
Fonctionnement

DÉPENSES = 102 404 €

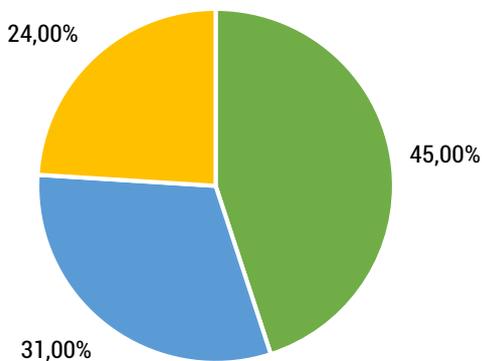


- Opérations d'ordre dotations aux amortissements : 71 975 €
- Charges financières : 16 121 €
- Charges de gestion courante : 14 304 €
- Autres charges de gestion courante : 4 €

Les dépenses réelles de fonctionnement du Relais des Bûcherons sont principalement composées de la fourniture d'eau, de chauffage et de l'entretien du bâtiment.



RECETTES = 116 556 €



- Dotations participation budget général : 52 000 €
- Autres produits gestion courante : 36 265 €
- Opérations d'ordre reprise subvention : 28 291 €

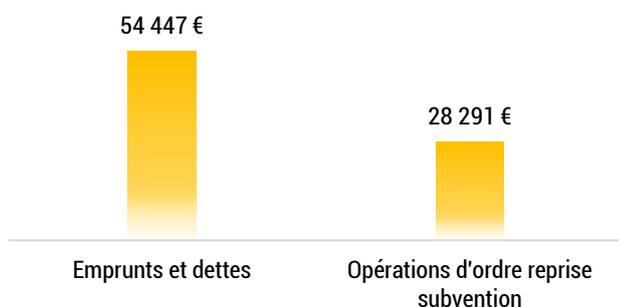


Les recettes proviennent majoritairement de la subvention du budget général (52 000 €) et des revenus des immeubles (loyers des appartements de l'auberge et redevance) pour un montant de 36 265 €.

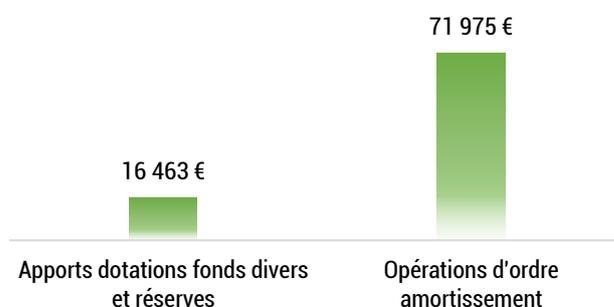
NOUS CONNAITRE

Investissement

DÉPENSES = 82 738 €



RECETTES = 88 438 €



Les **dépenses d'investissement** sont composées principalement du remboursement des emprunts pour un montant de 54 447 €.

Les **recettes d'investissement** sont constituées uniquement d'opérations d'ordre pour les amortissements du bâtiment et du mobilier de l'auberge.

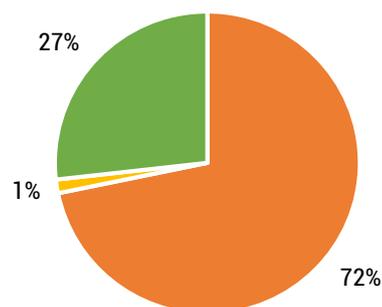
BUDGET ANNEXE : TRANSPORT

Dépenses et recettes de fonctionnement relatives à la gestion des transports

Fonctionnement

DÉPENSES = 108 040 €

Les dépenses de fonctionnement correspondent à la refacturation des prestations de transport, assurées par la ville de Gérardmer, pour le bus urbain et la navette des neiges.



- Salaires et charges : 34 914 €
- Amortissement bus urbain : 709 €
- Fournitures, carburants, entretien, assurances : 13 020 €

RECETTES = 110 000 €

Les recettes correspondent à une subvention du budget général à hauteur de 110 000 €.

Ce budget annexe ne comprend pas de section d'investissement étant donné que le transport est une prestation réalisée par la ville de Gérardmer (refacturation des charges).

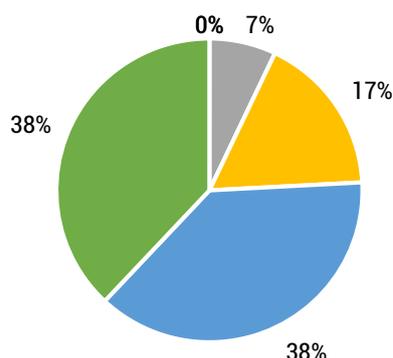
NOUS CONNAITRE

BUDGET ANNEXE : ASSAINISSEMENT

Dépenses et recettes relatives à la régie eau et assainissement

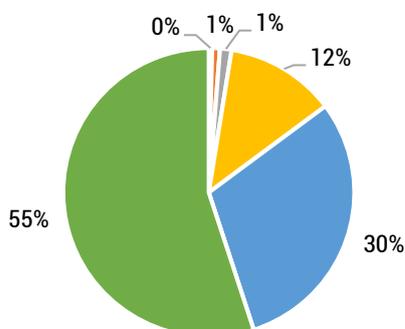
Fonctionnement

DÉPENSES = 1 905 317 €



- Autres charges de gestion courante : 2 €
- Charges exceptionnelles : 213 €
- Charges financières : 134 108 €
- Charges de personnel : 325 986 €
- Opérations d'ordre de transfert : 720 900 €
- Charges à caractère général : 724 108 €

RECETTES = 2 135 598 €



- Atténuations de charges : 7 722 €
- Autres produits : 18 559 €
- Subventions : 27 404 €
- Opérations d'ordre de transfert : 262 240 €
- Produits exceptionnels : 645 071 €
- Produits des services : 1 174 563 €

Les postes les plus importants sont les fournitures non stockables (eau, électricité...) et les produits de traitement.

Parmi les charges de personnel, on retrouve notamment le coût des agents mis à disposition par les communes par convention pour un montant de 62 705 €.

Enfin, les charges financières portent essentiellement sur la charge des intérêts des emprunts transférés.



La principale recette de fonctionnement du budget provient des recettes perçues auprès des abonnés, qui prend la forme d'une part fixe dite « abonnement » et d'une part variable liée aux volumes consommés : elle représente à elle seule 55% des recettes pour l'année 2023.

En termes de recettes, on retrouve également la vente des prestations d'hydrocurage ainsi que les branchements au réseau réalisés auprès des abonnés.

Les recettes des produits exceptionnels sont composées exclusivement de l'excédent versé par les communes dans le cadre du transfert de compétences.

NOUS CONNAITRE

Investissement

DÉPENSES = 912 186 €

Les dépenses d'équipement regroupent toutes les dépenses affectant directement le patrimoine de la régie s'élèvent à 372 508 € parmi lesquelles sont notamment compris les véhicules, les extensions et réhabilitations de réseaux, le changement d'équipements des stations ou encore l'achèvement du chantier des eaux claires parasites à Le Tholy.

RECETTES = 1 326 288 €

Les recettes du chapitre des dotations sont composées exclusivement de l'excédent versé par les communes dans le cadre du transfert des compétences, soit un montant de 455 329 € qui représente 35% des recettes de l'exercice 2023.

Pour sa première année d'existence, la régie n'a pas contracté d'emprunt.



NOUS CONNAITRE

BUDGET ANNEXE : EAU POTABLE

Dépenses et recettes relatives à la régie eau et assainissement

Fonctionnement

DÉPENSES = 2 177 994 €

Tout comme pour le budget de l'assainissement, les dépenses principales du budget de l'eau potable sont liées aux énergies, aux produits de traitement mais aussi aux matières et fournitures (pièces de rechange, achats de compteurs, petits matériels...) : elles s'élèvent à 682 585 € soit 31% des dépenses de fonctionnement.

RECETTES = 2 450 957 €

La principale recette de fonctionnement provient de la vente d'eau aux usagers qui comprend, comme pour l'assainissement, une part fixe ainsi que la part variable pour les consommations.

Par ailleurs, les factures d'eau émises comprennent une redevance pour l'agence de l'eau Rhin-Meuse qui est encaissée par la communauté de communes puis reversée en totalité de manière annuelle.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent ce produit collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Investissement

DÉPENSES = 822 055 €

RECETTES = 1 213 550 €

Les **dépenses d'investissement** portent majoritairement sur les dépenses d'équipement, à 66% pour un montant de 537 208 € avec la poursuite et/ou l'achèvement de travaux sur les communes de notre territoire suite au transfert de compétence : extension de réseau à Gérardmer, branchements et extensions à Granges-Aumontzey, finalisation des travaux de recaptage de la source du Pillet à Le Tholy, réservoir anti-bélier à Xonrupt-Longemer...

Les **recettes d'investissement** sont composées, pour moitié, de l'excédent versé par les communes dans le cadre du transfert des compétences soit un montant de 613 536,17 € pour cet exercice.

LES MARCHÉS PUBLICS

La communauté de communes est un acheteur public amené à conclure des contrats à titre onéreux, avec des entreprises privées ou publiques, en matière de travaux, de fournitures ou de services.

Cette passation de marché est soumise au Code de la commande publique et répond aux grands principes de liberté d'accès, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures.



ACCESSIBILITÉ DES DONNÉES

Pour ses consultations de plus de 40 000,00 € HT, la communauté de communes utilise la plateforme dématérialisée XMARCHÉS : <https://www.xmarches.fr/entreprise/>

MARCHÉS CONCLUS EN 2023

Fourniture d'une benne à ordures ménagères 19T d'occasion (lot unique)

Titulaire : BOM SERVICES (62730 Marck)

Montant : 165 000,00 € HT • Durée : ∅

Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture, la pose et la dépose de mobiliers de signalétique d'intérêt local (lot unique)

Titulaire : SIGNAUX GIROD (39400 Morez)

Montant : 196 809,43 € HT • Durée : 48 mois

Révision du PLU de Granges-Aumontzey

Titulaire : ESPACE & TERRITOIRES (54230 Chaligny)

Montant : 35 962,50 € HT • Durée : 36 mois

Élaboration du projet de territoire de la communauté de communes

Titulaire : RESEAUX & TERRITOIRES (88300 Neufchâteau)

Montant : 30 900,00 € HT • Durée : 10 mois

Fourniture d'électricité

Titulaire : TOTAL ENERGIE (75015 Paris)

Montant : 37 393,00 € HT • Durée : 12 mois

Service d'émission et livraison de titres restaurant

Titulaire : UP DEJEUNER (92230 Gennevilliers)

Montant : 210 000,00 € HT • Durée : 48 mois



NOUS CONNAITRE

Travaux d'aménagement du 1er et du 2ème étage de l'espace tilleul à Gérardmer (7 lots)

Lot 1 • Démolition et gros œuvre

Titulaire : BATI 3000 (88600 La Neuveville-Devant-Lépanges)

Montant : 56 180,00 € HT

Lot 2 • Menuiseries extérieures

Titulaire : MENUISERIE CLAUDE (88120 SAPOIS)

Montant : 32 800,00 € HT

Lot 3 • Menuiseries intérieures

Titulaire : MENUISERIE CLAUDE (88120 SAPOIS)

Montant : 126 000,00 € HT

Lot 4 • Plâtrerie et plafonds

Titulaire : OLRV CLOISONS (68230 Turckheim)

Montant : 107 977,00 € HT

Lot 5 • Sols durs et sols souples

Titulaire : ENTREPRISE ROBEY PERE ET FILS (88600 Grandvillers)

Montant : 60 185,30 € HT

Lot 6 • Peinture

Titulaire : ENTREPRISE FERNAND ET NOEL LENOIR (88700 Rambervillers)

Montant : 36 292,30 € HT

Lot 7 • Électricité (courant fort et courant faible)

Titulaire : SARL MANENS ELEC (88340 Le Val d'Ajol)

Montant : 43 682,00 € HT

ZOOM SUR...
LE MARCHÉ
DE TRAVAUX



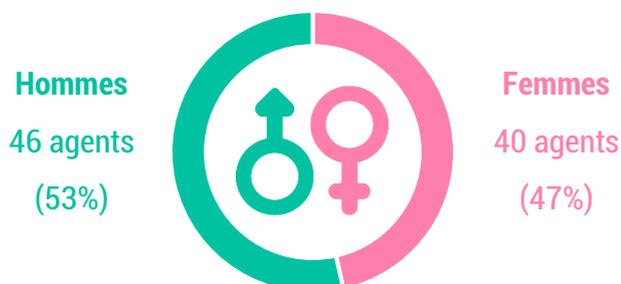
NOUS CONNAITRE

LES RESSOURCES HUMAINES

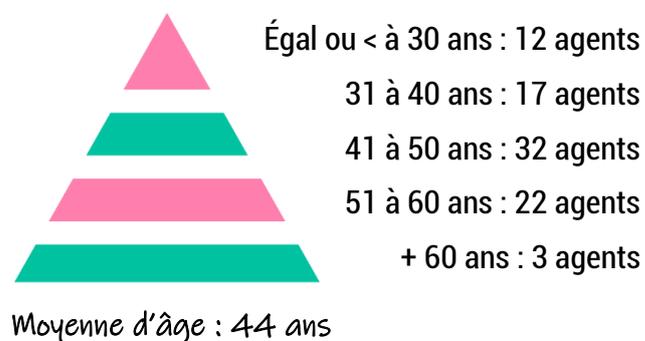
Le service des ressources humaines de la communauté de communes est à la disposition des agents pour toute demande concernant la carrière, la formation, la retraite...
Une assistante de prévention est également à l'écoute des agents en matière de santé et de sécurité au travail.



Répartition par sexe



Répartition par âge



Répartition par catégorie

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
<i>Fonctions de direction</i>	<i>Fonctions d'application</i>	<i>Fonction d'exécution</i>
4 agents (5%)	33 agents (38%)	49 agents (57%)

La communauté de communes compte également 3 agents en contrat « Parcours emploi compétences » (PEC).

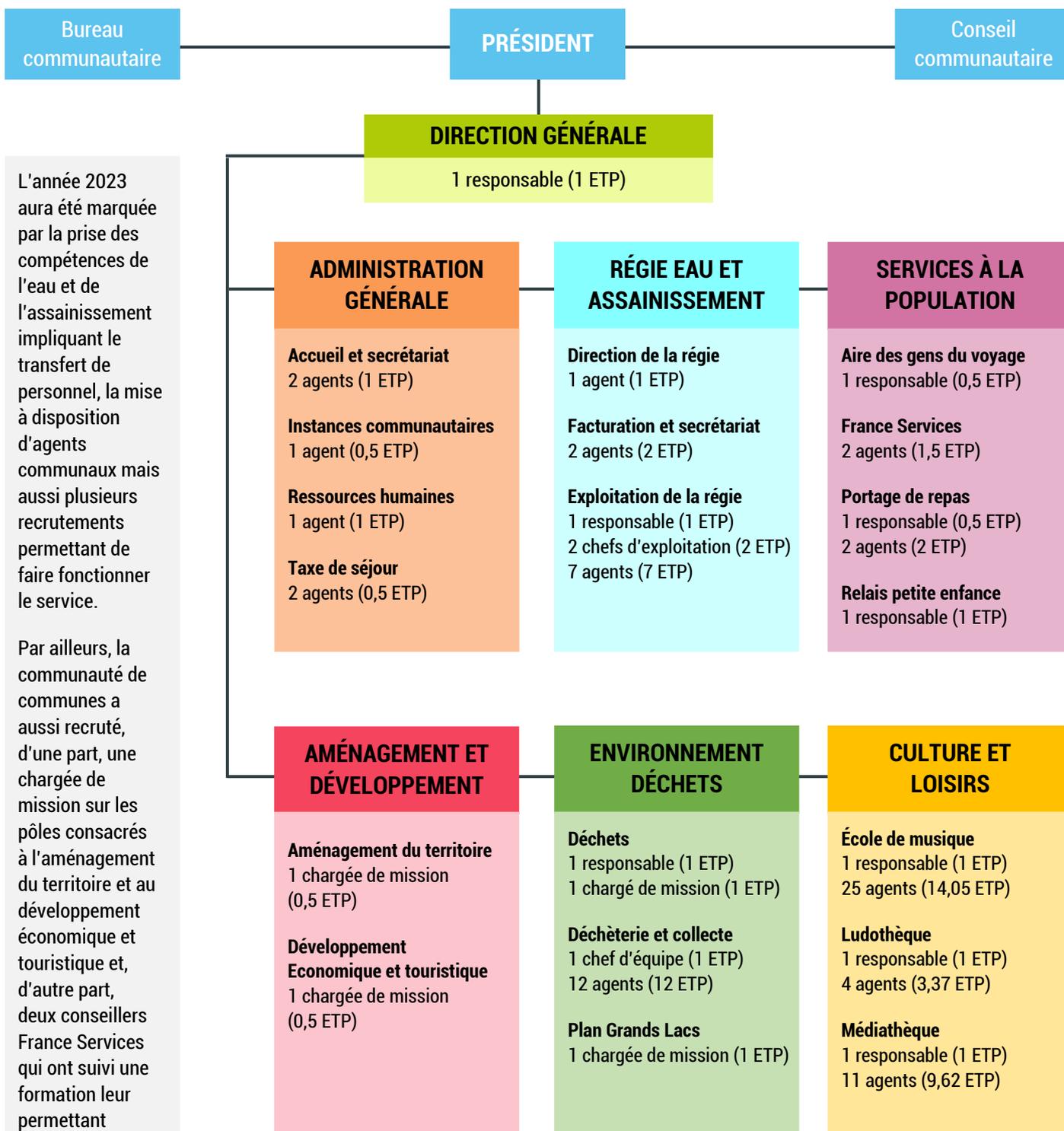
Comité social territorial (CST)



Le CST est une instance consultative compétente permettant de débattre des questions collectives concernant l'organisation et le fonctionnement des services (régime indemnitaire, temps de travail...) pour les agents.

Nouvellement installé en 2023, le CST de la communauté de communes a validé plusieurs actions sociales en faveur des agents dont l'augmentation des plafonds du complément indemnitaire annuel (CIA) et la participation employeur mutuelle santé désormais fixée à 15,00€, l'instauration des titres restaurant à hauteur de 80,00€ par mois et le forfait mobilité durable ainsi que la mise en place du télétravail.

L'ORGANIGRAMME



L'année 2023 aura été marquée par la prise des compétences de l'eau et de l'assainissement impliquant le transfert de personnel, la mise à disposition d'agents communaux mais aussi plusieurs recrutements permettant de faire fonctionner le service.

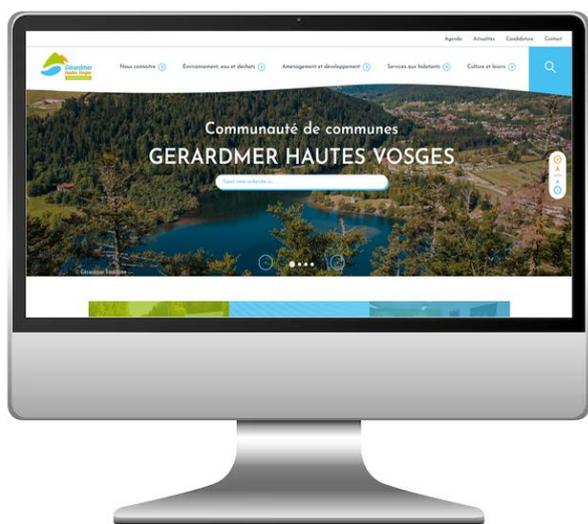
Par ailleurs, la communauté de communes a aussi recruté, d'une part, une chargée de mission sur les pôles consacrés à l'aménagement du territoire et au développement économique et touristique et, d'autre part, deux conseillers France Services qui ont suivi une formation leur permettant d'accompagner les usagers dans leurs démarches.

Les ETP correspondent aux effectifs physiques pondérés de la quotité de travail des agents. Par exemple, un agent titulaire, dont la quotité de travail est de 50 % correspond à 0,5 ETP.

LA COMMUNICATION

Consciente de la nécessité de communiquer et d'être présente en ligne, la communauté de communes a lancé une consultation, fin 2022, pour la **création de son premier site internet**.

Celle-ci a été confiée à l'agence de communication & agence web spinalienne **SECTION 4** pour un montant total de 17 100,00 € HT (formation utilisateurs, hébergement, maintenance compris).



Le fruit d'un travail d'équipe

Afin de préparer la création de notre site internet, un groupe de travail, composé d'agents des différents services, s'est formé dans l'optique de travailler sur le fond et la forme du projet en définissant nos attentes, nos priorités et en fournissant tous les contenus nécessaires.

Le site internet est une mine d'informations où l'ensemble des services est représenté : sa force réside dans sa sobriété, sa fluidité et sa variété.

Une seule adresse : www.ccghv.fr

→ Le site internet est construit sur 3 niveaux : la page d'accueil, les rubriques thématiques et les articles.

Page d'accueil

La page d'accueil est la première fenêtre du site donnant accès à l'ensemble des contenus avec :

- Les actualités.
- L'agenda.
- Les offres d'emploi.
- Le formulaire de contact.
- Les rubriques thématiques.
- La barre de recherche.
- Les raccourcis des structures.
- La carte des points de tri des déchets.
- La carte du territoire.
- Les informations pratiques.

Rubriques thématiques

Les cinq rubriques du site internet représentent l'ensemble de nos compétences. Leurs intitulés se veulent volontairement **simples et pertinents** pour trouver facilement l'information.

Les rubriques sont organisées selon des codes couleurs identiques au rapport d'activité :

- Nous connaître
- Environnement, eau et déchets
- Aménagement et développement
- Services aux habitants
- Culture et loisirs

LE PLAN GRANDS LACS

Le plan grands lacs est un plan d'actions dont l'objectif est de **préserver les lacs** de Gérardmer, Longemer et Retourner ainsi que les activités et usages associés à ces derniers.



Voyage dans le temps...

Depuis les années 1970, les lacs de Gérardmer et Longemer font l'objet d'un intérêt particulier des scientifiques à l'échelle du massif vosgien, d'une part pour leurs caractères naturels, et d'autre part, pour leurs renommées régionales. D'un point de vue législatif, la qualité de leurs eaux et leurs fonctionnements sont surveillés dans le cadre de la directive cadre sur l'eau (DCE).

En parallèle des suivis de la DCE, plusieurs études ont permis d'évaluer le fonctionnement et les dégradations des lacs. Ces recherches ont été menées sur différents écosystèmes lacustres : qualité de l'eau, faune et flore aquatique...

Aujourd'hui, ces dégradations tendent à **impacter les activités humaines et les usages des lacs** : par exemple, l'eutrophisation (l'enrichissement en nutriments des eaux) des lacs ainsi que la diminution des précipitations estivales peuvent dégrader la qualité des eaux de baignades.

Ce contexte local est amplifié par les effets du dérèglement climatique à l'échelle du massif : changement du régime de précipitation, diminution de l'enneigement, baisse des débits moyen des cours d'eau...

Suite à ces constats, un **plan grands lacs a officiellement été lancé fin 2021**, grâce à une volonté politique commune de préserver et de remettre en état ces espaces naturels, avec un plan d'action à la clé.

Son plan d'action agit sur 3 thématiques :

- La préservation de la ressource en eau.
- La préservation des écosystèmes.
- La sensibilisation du grand public aux enjeux de préservation de l'environnement.

Une convention a été établie, pour l'année 2023, avec le conservatoire des espaces naturels (CEN) pour la mise en application de ce plan d'actions.



L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

La régie de l'eau et de l'assainissement gère ces compétences depuis le 1^{er} janvier 2023 pour le compte des communes de notre territoire. Cette année écoulée représente donc le tout début d'activité d'un service jeune, en pleine structuration, qui doit dès à présent faire face à des enjeux majeurs dans un contexte économique contraignant.

Chaque jour, les équipes de la régie mettent en œuvre leur savoir-faire et leur expérience pour mener à bien leurs missions dans ce contexte. Le programme d'investissement pluriannuel à venir devra tenir compte de tous ces défis, en plaçant la notion de service rendu aux usagers au cœur des décisions.



CHIFFRES CLÉS

— EAU POTABLE

- 8 796 abonnés répartis sur les 8 communes
- 1 047 260 m³ consommés par les abonnés
- 57 prises d'eau (sources, captages...)
- 317 km de réseaux de distribution
- 13 stations de traitement d'eau potable
- 15 réservoirs de stockage soit 10 980m³

— ASSAINISSEMENT

- 7 295 abonnés sur 4 communes
- 728 591 m³ traités par 3 stations
- 1 951 dispositifs d'assainissement non collectif
- 228 km de réseaux dont 96% en séparatif
- 2 milieux récepteurs (la Vologne et la Cleurie)
- 31 postes de relevage

Quelques-unes des actions menées en 2023

- Poursuite ou achèvement des travaux engagés auparavant par les communes, parmi lesquels : recaptage des sources du Pilet à Le Tholy, recherche d'eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement à Gérardmer, chantier de l'EHPAD à Granges-Aumontzey.
- Travaux de maintenance et d'entretien courants : remplacements de pièces et matériel sur les différentes stations d'épuration et dans les différentes stations de traitement d'eau potable, pour maintenir une qualité de service optimale.
- Organisation des services, avec structuration des équipes techniques et administratives.
- Démarches administratives liées au transfert de compétences, des biens...
- Engagement des réflexions autour des thématiques structurantes : harmonisation des pratiques, prix du service, gestion de la ressource en eau...

LE CHANTIER DE RECAPTAGE DES SOURCES DU PILLET À LE THOLY

Les besoins en eau de la commune de Le Tholy sont assurés par le captage de plusieurs sources, dont les 2 sources du Pilet au nord-ouest du village, et dont l'eau est acheminée à la station de traitement du Chaud Costet.

Dès 2015, la commune, assistée d'un hydrogéologue, a fait le constat de la nécessité de réhabiliter leur captage afin de mettre en conformité les ouvrages. Les contraintes d'accès au site ont retardé les travaux qui ont finalement pu être réalisés par l'entreprise Hydr'eau Services entre mai et juin 2023 sous la direction de la communauté de communes.

Les travaux ont consisté en la déconstruction des ouvrages existants puis le recaptage complet des deux sources (29 mètres de zone captée pour la source 1, 22 mètres pour la source 2).



Le rapport final de l'hydrogéologue en charge du suivi du chantier fait ressortir les bénéfices de ces travaux :

- ✓ En période d'étiage sévère, le gain de production est estimé à 22 m³ / jour.
- ✓ Résultats satisfaisants quant à la qualité de l'eau captée : l'agence régionale de santé (ARS) a émis un avis favorable à la remise en service des captages dès juillet 2023.
- ✓ Amélioration de la protection de la zone de captage.

FACTURATION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Dès le début d'année 2023, la régie a dû travailler dans l'urgence pour collecter, auprès des communes, l'ensemble des informations relatives à leurs abonnés afin de les compiler dans une base de données unique. Cette reprise de données a été compliquée notamment par l'import de données issues de logiciels différents et avec des habitudes de gestion distinctes qui engendrent des difficultés d'harmonisation de la base de données.

En conséquence, un certain nombre de factures émises en 2023 comportaient des erreurs qui ont été corrigées par nos services au fur et à mesure qu'elles ont été identifiées. Le travail sur la fiabilisation de cette base de données se poursuit, et occupe quotidiennement nos deux agents en charge du secrétariat et de la facturation.

La facturation de l'eau et de l'assainissement se fait désormais en deux temps avec la part fixe (abonnement) au 1^{er} semestre et la part variable (consommations) au 2^{ème} semestre. Chaque abonné est également en mesure de formaliser une demande de mensualisation pour étaler la dépense totale sur plusieurs mois.

Les tarifs de l'eau et de l'assainissement sont fixés, chaque année, par délibération.

En 2023, les tarifs appliqués par les communes compétentes en 2022 ont été maintenus.

La réglementation impose cependant, qu'à terme, les prix de l'eau et de l'assainissement soient harmonisés sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes. Les études et programmes d'investissements à venir permettront de fixer ce tarif cible et la stratégie pour y parvenir.



LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

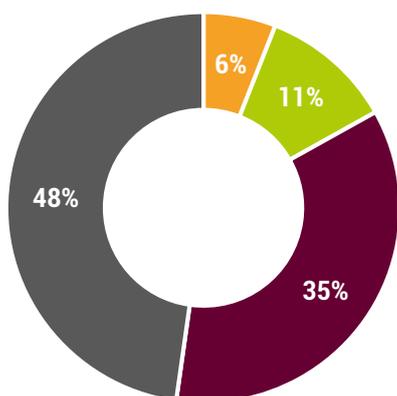
La communauté de communes gère, en régie, la collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) selon les secteurs, en porte à porte, en points de regroupement et points d'apport volontaire.

QU'EST-CE QUE ÇA REPRÉSENTE ?



EN 2023, CHAQUE HABITANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES A PRODUIT 741 KG DE DÉCHETS

(contre 767 kg par habitant en 2022)



Chiffres clés des déchets collectés

Emballages	44 kg / hab
Verre	81 kg / hab
Déchets issus de la déchèterie *	262 kg / hab
Ordures ménagères	354 kg / hab

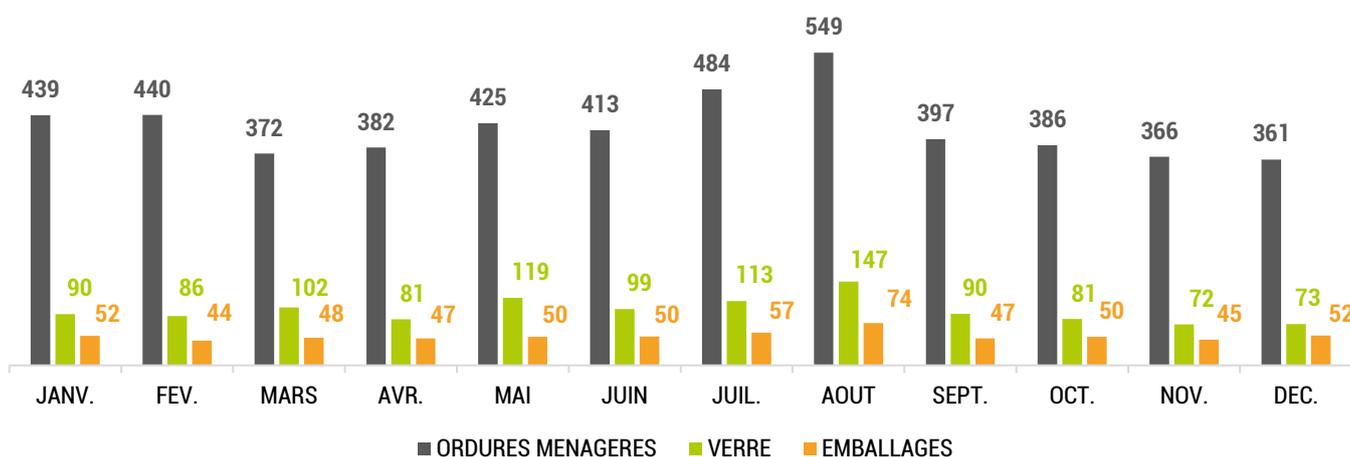
* Hors gravats

Répartition détaillée sur la page consacrée à la déchèterie



La collecte des papiers, cartons, emballages ménagers recyclables et du verre est effectuée en point d'apport volontaire. Les conteneurs sont disposés à la déchèterie et sur l'ensemble des communes en fonction du nombre d'habitants ou des points spécifiques très fréquentés.

Évolution des tonnes collectées par mois et par type de déchets



LA DÉCHÈTERIE DE LA HEUNOTTE

La déchèterie de la Heunotte, située au 114 faubourg de Bruyères à Gérardmer, est accessible aux habitants du territoire. Elle est également accessible à tout professionnel muni d'une carte DEBY prépayée.

FLUX COLLECTÉS À LA DÉCHÈTERIE EN 2023



LA FACE CACHÉE DES DÉCHETS VERTS

Les déchets verts sont, en réalité, une « ressource verte » pour nos jardins. Utilisée en paillage, elle permet de limiter les adventices, réduire l'arrosage, protéger la terre du vent et du soleil et de nourrir le sol. Cette ressource est également intéressante pour structurer le compost : le broyat de bois, ajouté en quantité équivalente aux déchets de cuisine, permet d'absorber le jus et de limiter les odeurs indésirables.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La communauté de communes propose un service de collecte gratuit, en partenariat avec l'association l'ABRI 88, des déchets encombrants à domicile, sur inscription et réservé uniquement aux particuliers du territoire.

Ce service, visant à aider les personnes qui ne peuvent pas se rendre en déchèterie, est limité à 2 collectes annuelles par foyer dans la limite de 2m³ ou 400 kg par enlèvement (100 kg par objet au maximum).

Les déchets sont directement dirigés à la déchèterie.

AU TOTAL...
En 2023, l'ABRI 88 a effectué **64 enlèvements** sur notre territoire (dépôts sauvages compris)

LA PRÉVENTION ET LE TRI DES DÉCHETS

Notre communauté de communes poursuit ses actions en faveur de la prévention et du tri des déchets afin de sensibiliser les habitants et professionnels aux bonnes pratiques.

PRÉVENTION DES DÉCHETS

COMPOSTAGE

La promotion du compostage individuel et collectif a occupé une part importante des actions de prévention réalisées en 2023 : installation de sites de compostage collectif, interventions auprès de professionnels de l'hôtellerie de plein air, auprès d'élèves, d'habitants ou d'associations, accompagnement d'acteurs publics et privés... Composter ses déchets biodégradables permet de réduire le poids de ses ordures ménagères de près d'un tiers.



SEMAINE DU PAYSAGE

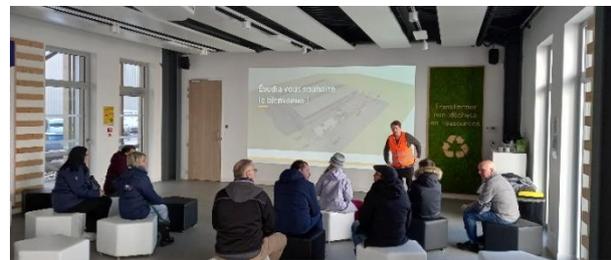
À l'occasion de la Semaine du paysage, nous avons mis en avant les initiatives de la commune de Le Tholy en matière de gestion différenciée des espaces verts. Ces nouvelles méthodes de gestion (tonte différenciée, fauche tardive...) permettent non seulement une réduction conséquente des volumes de déchets verts à traiter mais favorisent également le retour de la diversité floristique et faunistique propre à nos massifs.



TRI DES DÉCHETS

VISITES DU CENTRE DE TRI

Tout au long de l'année, de nombreuses visites du centre départemental de tri des déchets recyclables ont été organisées pour permettre aux habitants de comprendre le traitement réservé aux emballages, aux papiers et aux cartons qu'ils déposent dans les bornes de tri du territoire. Ces visites sont gratuites.



De nouveaux conteneurs, financés par la communauté de communes, ont été installés pour inciter les participants aux événements du territoire à trier leurs déchets recyclables : ils ont été déployés sur une douzaine de manifestations en 2023 et ont permis de collecter près de 7m³ de déchets recyclables qui auraient été incinérés s'ils avaient été jetés aux ordures ménagères.

LE PLAN DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

L'année 2023 a été une année de transition pour la prévention des déchets : le plan de prévention porté par ÉVODIA, syndicat départemental de traitement des déchets, a pris fin et un nouveau plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) a été élaboré par la communauté de communes.

LE PLPDMA : 6 LETTRES, 5 AXES, 1 OBJECTIF

Un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés est un plan pluriannuel visant à réduire, de façon coordonnée, la quantité et la nocivité des déchets produits annuellement par l'ensemble des acteurs du territoire.

En juillet 2023, une commission de suivi, dont la composition a été réfléchiée pour refléter la diversité des acteurs présents sur le territoire, a été formée.

Compte-tenu du diagnostic partagé, elle a déterminé 5 axes prioritaires de travail :



Chaque axe prioritaire est traité à l'aide de plusieurs fiches-actions conçues grâce aux retours d'expérience les plus probants communiqués par d'autres collectivités françaises et aux propositions des habitants, élus et professionnels du territoire à l'occasion de la concertation effectuée durant l'été.

Une consultation publique a été organisée du 17 octobre au 30 novembre 2023 pour soumettre le projet de programme aux habitants afin de l'adopter début 2024.

LA GESTION DE L'AMIANTE

La déchèterie de la Heunotte n'accepte pas l'apport des déchets d'amiante lié (plaques fibro-ciment, tôles ondulées) en raison des contraintes spécifiques liées à leur dangerosité.

Comme l'année passée, la communauté de communes a renouvelé la collecte spécifique et gratuite des déchets d'amiante lié sur rendez-vous pour les habitants du territoire.

RETOUR SUR LES 2 JOURS D'ENLÈVEMENT

Cette collecte est destinée aux résidents de notre territoire (particuliers uniquement) sur inscription via un formulaire à compléter et à nous retourner en fournissant les justificatifs demandés.

Compte-tenu du succès de la précédente opération, la collecte organisée en 2023 s'est déroulée, cette fois-ci sur deux jours, les 21 et 22 juin.

Les personnes inscrites ont apporté leurs déchets d'amiante lié auprès de notre prestataire, AMIANTEKO, présent sur place au lieu de collecte situé à la station d'épuration du Kertoff.

Chaque usager disposait d'un créneau de 15 minutes pour apporter ses déchets d'amiante à faire évacuer.



RÉSULTATS DE L'OPÉRATION DE COLLECTE 2023

48

personnes
inscrites

11,4 T
d'amiante
collectée

9 526€
dépensés
au total

Notre service est limité aux dépôts de moins de 20m². Les professionnels n'y sont pas éligibles.
Pour plus d'informations sur le traitement de l'amiante : www.lamiante-ce-boulet.fr

LE PROJET DE TERRITOIRE

La communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges s'est engagée à élaborer un projet de territoire.

Ce dernier, compris comme un document et une démarche structurante, fera également office pour les acteurs du territoire d'une feuille de route pour l'action. Mené dans une démarche de développement local intégré, il se concrétisera en 2024 par un document cadre traduisant l'essentiel des ambitions territoriales.

Où en sommes-nous ?

Courant 2023, le bureau d'études Réseaux & Territoires (R&T) a été recruté pour suivre le projet. La fin d'année aura été consacrée à rencontrer les différents acteurs du projet de territoire afin de préparer le terrain pour les actions à mener en 2024.

- 21 novembre 2023 : réunion de lancement.
- 20 décembre 2023 : rencontre entre le bureau d'études et les maires du territoire.
- 21 décembre 2023 : première équipe projet.



L'équipe projet

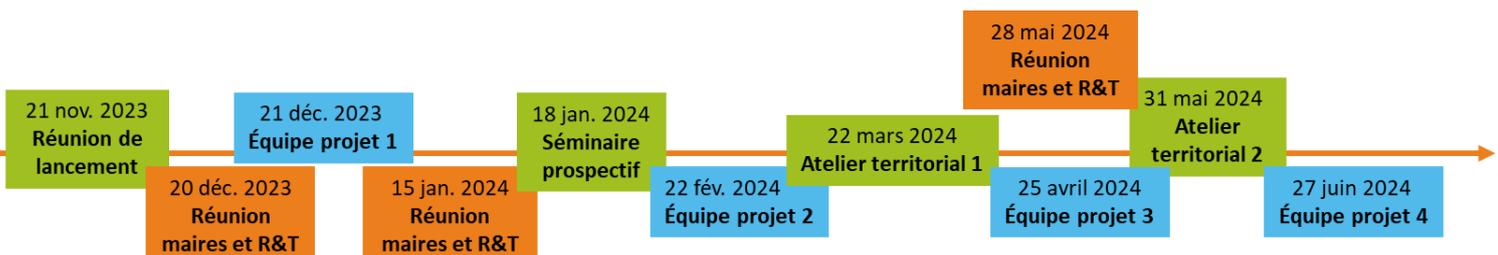
Elle se compose de 8 à 15 personnes dont des élus, des agents et des partenaires publics.

Construite de façon à être pluridisciplinaire, elle s'est chargée d'organiser les grands temps de concertation publique pour l'année à venir avec, notamment, le séminaire prospectif, les ateliers territoriaux et la revue de projet. La démarche pourra bien évidemment évoluer au fil du temps et de la dynamique actuelle.



Le rétroplanning 2024

Dans l'optique de construire et animer le projet de territoire, plusieurs moments clés ont été définis pour réunir l'équipe projet. Ces temps forts seront l'occasion d'analyser les demandes et besoins des habitants du territoire qui ont été concertés lors d'une enquête en amont de la démarche afin de cibler leurs attentes (126 réponses).



Rendez-vous en 2024 !

LA MOBILITÉ

Comme pour l'année 2022, la communauté de communes confie par voie de convention, à la commune de Gérardmer, la réalisation des prestations portant sur le bus urbain et la navette des neiges.



Bus urbain

Le bus urbain dessert plus d'une vingtaine d'arrêts sur la commune de Gérardmer : chaque arrêt est matérialisé par un panneau indiquant le nom, les horaires de passage et la ligne desservie. Le service est devenu gratuit à compter du mois de juillet 2023.

Navette neige

Dès l'ouverture de la station de ski La Mauselaine, une navette des neiges est mise en place pour transporter les personnes du centre-ville de Gérardmer aux pistes de ski. La navette est gratuite et elle compte 6 arrêts.

Commencer par soi-même

Au sein de la communauté de communes, les agents de nos différents services ont de nouveau participé au « Défi J'y Vais » : cette initiative lancée par le Pays de la Déodatie vise à encourager, chacun et chacune, à adopter des modes de déplacement moins émetteurs que l'automobile et à limiter l'autosolisme.

L'édition 2023 du défi s'est déroulée au mois de mai : 25 de nos agents ont participé et ont parcouru, au total, **2 459,40 km de façon alternative** à l'autosolisme et ainsi évité 313,28 kg de CO₂.

La communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges s'est, de ce fait, classée 31^{ème} sur 99 dans la catégorie « établissements avec un effectif de 21 à 100 personnes ».

Promouvoir la mobilité sur le terrain

À l'occasion de la Semaine européenne de la mobilité qui s'est déroulée du 16 au 22 septembre 2023, nous avons organisé trois « Stand Mobilité » sur les marchés hebdomadaires des communes de Gérardmer, Le Tholy et Granges-Autmonzey afin de promouvoir, d'une part, les mobilités éco-responsables (vélo, covoiturage...) et, d'autre part, interroger les habitants du territoire sur leurs pratiques ainsi que leurs besoins : les données récoltées pourront ainsi être exploitées lors de l'élaboration de notre plan de mobilité simplifié.



LE PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ

Notre intercommunalité s'est engagée dans l'**élaboration d'un plan de mobilité simplifié (PMS)** en collaboration avec les communautés de communes des Hautes Vosges (CCHV), des Ballons des Hautes Vosges (CCBHV) et de la Porte des Vosges Méridionales (CCPVM).

Cette démarche doit permettre à la communauté de communes de planifier à moyen et long terme les services et infrastructures de mobilité sur son territoire, c'est-à-dire à l'échelon local, cela en collaboration avec les partenaires techniques, associatifs, institutionnels ainsi que les citoyens.

Un diagnostic a été réalisé à l'échelle des 4 intercommunalités afin d'y intégrer les logiques de déplacements qui relie ces territoires : des focus ont aussi été effectués pour chaque secteur dans l'optique de comprendre leur situation en matière de mobilité, les besoins des populations, les modes de transports utilisés, les problématiques observées, les conséquences d'un territoire de moyenne montagne...



L'ÉLABORATION DU PMS : 4 ÉTAPES, 18 MOIS

2023

SEPTEMBRE • OCTOBRE

La première étape a consisté à la conduite d'une enquête soumise à la population, à l'automne, dans le but d'identifier les pratiques et attentes des habitants.

Les premiers retours de l'enquête à grande échelle

790 réponses dont 62% de femmes et 38% d'hommes
3 principales priorités énoncées par les habitants :

- Mettre en place des mesures de réduction de la vitesse
- Réaliser des aménagements sécurisés
- Améliorer la signalisation



2024

Les trois dernières étapes porteront sur l'élaboration de la stratégie à l'échelle du bassin de vie de chaque territoire, la déclinaison en plan d'actions et l'adoption du plan de mobilité simplifié.

LE PROJET DE LIAISON DOUCE

Identifiée depuis longtemps dans le schéma départemental cyclable, la liaison entre les communes de Gérardmer, Bruyères et Épinal constitue un **tronçon à forts enjeux pour la mobilité** au sein de notre territoire. À ce jour, les communautés de communes Gérardmer Hautes Vosges (CCGHV) et Bruyères, Vallons des Vosges (CCBVV) se sont associées pour étudier la faisabilité d'une liaison douce entre Gérardmer et Bruyères en utilisant l'emprise de la voie ferrée fermée depuis mars 1988 : les deux établissements publics pourront signer une convention de transfert de gestion avec SNCF Réseau.

Qu'est-ce qu'une liaison douce ?

C'est un axe de circulation qui a pour objectif de faciliter le déplacement grâce aux modes de mobilité et non motorisés tels que la marche ou le vélo entre deux ou plusieurs communes.

L'intérêt pour notre territoire

Ce projet offre une **opportunité unique de créer un axe de mobilité douce** sur le territoire.

En 2023, une série de réunions et de visites de terrain ont été organisées entre les différents décideurs et financeurs concernés par le projet pour évaluer leur volonté de s'y engager. Il a été conclu que la décision finale serait prise en fonction des résultats d'une étude de faisabilité, prévue pour l'année suivante.

FINALITÉS DU PROJET

- Développer le « slow tourisme » et le « tourisme sportif » et ainsi permettre aux visiteurs de consommer dans les centres bourgs.
- Mettre en valeur le patrimoine naturel, historique et industriel local.
- Renforcer la résilience des territoires face aux dérèglements climatiques.
- Renforcer la qualité de vie en milieu rural.
- Sécuriser les déplacements quotidiens doux.
- Résorber une friche ferroviaire tout en préservant son emprise foncière pour les décennies à venir.

PROJET DE TRACÉ DE LA LIAISON DOUCE



Environ 23,6 km sur 6 communes
6,2 km sur Gérardmer
10,6 km sur Granges-Aumontzey
16,5 km sur l'emprise ferroviaire
750 m sur Bruyères



LA SEMAINE DU PAYSAGE

En 2023, notre communauté de communes s'est associée à la communauté de communes des Hautes Vosges (CCHV) pour l'organisation de la 4^{ème} édition de la Semaine du paysage.

L'objectif principal de cette manifestation de type pédagogique, culturel et festif est de sensibiliser et de rassembler les différents acteurs et habitants du territoire autour de thèmes communs au paysage.

Le thème de cette édition était les **paysages d'énergies**, faisant référence aux Hommes qui travaillent et entretiennent le paysage mais aussi aux énergies qui ont toujours façonné notre territoire et nos modes de vies sur l'évolution des paysages liés à l'énergie dans les Hautes Vosges.

PAROLES D'ÉLU

« La Semaine du paysage est un temps qui rassemble des énergies, issues du tissu associatif, et tous les acteurs de notre cadre de vie. Les femmes, les hommes et les enfants qui font parler leur savoir et leur générosité durant ces dix jours, le font également en tout temps, durant toute l'année ».

John VOINSON

Vice-président délégué à l'aménagement du territoire



NOS CHIFFRES CLÉS

24 animations

330 participants

Coût de l'opération : 8 300€

dont 3 000€ subventionnés
par le département des Vosges



Inauguration de la Semaine du paysage



Balade et observation de la flore



Parcours des énergies renouvelables

L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

L'office de tourisme communautaire Gérardmer Hautes Vosges est un établissement public industriel et commercial (EPIC) institué par la communauté de communes. Il assure l'accueil et l'information des visiteurs, ainsi que la promotion de la destination et la coordination des acteurs locaux du tourisme.

CHIFFRES CLÉS

- Nombre de visiteurs accueillis : 82 972
- Nombre de jours d'ouverture : 343
- Nombre de demandes : 20 738



FAMILLE PLUS

L'office de tourisme porte l'animation du label **Famille Plus** pour les communes de Gérardmer et Xonrupt-Longemer respectivement attribué en avril 2013 et en septembre 2014. En août 2023 a eu lieu l'audit de renouvellement du label pour Xonrupt-Longemer : l'avis favorable a été prononcé en septembre.



ÇA S'EST PASSÉ EN 2023

SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS TOURISTIQUES

Pour la première année, l'office de tourisme a créé une ligne de soutien aux manifestations touristiques structurantes du territoire. Le montant total des subventions versé auprès des 19 initiatives partenaires s'élève à 90 549,00€.



LES RENCONTRES DE L'OFFICE

Afin de renforcer les liens avec les socio-professionnels du territoire, l'office de tourisme a organisé 4 rencontres avec ces acteurs où plusieurs formations « Vers une destination durable » leur ont notamment été proposées.



NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE

La charte graphique a complètement été refondue et travaillée avec la commission animation/communication. La signature « Hautes Vosges » correspond à la charte créée par le syndicat mixte des Hautes Vosges.

GÉRARDMER
Hautes Vosges

LA TAXE DE SÉJOUR

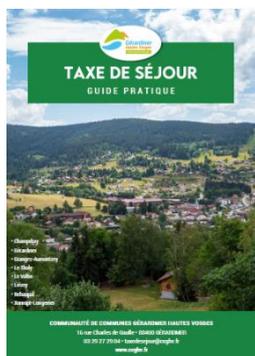
La taxe de séjour s'adresse aux vacanciers qui séjournent sur le territoire de la communauté de communes.

Elle est due par les personnes qui louent un hébergement marchand (hôtel, meublé de tourisme, camping...). Cette taxe est payée par le locataire, à l'hébergeur ou à un intermédiaire de paiement, qui sont tenus de la collecter et de la reverser à la communauté de communes.

Les recettes de cette taxe sont reversées à l'office de tourisme communautaire Gérardmer Hautes Vosges et au conseil départemental des Vosges dans le cadre de leurs missions respectives pour la promotion touristique : organisation et financement d'événements, actions de communication...



RECETTES 2023 : 1 453 075,86 €



Guide pratique !

Un guide pratique destiné aux hébergeurs du territoire a été édité en 2023. Il comporte les nouvelles périodes de déclaration et de reversement (tous les 4 mois), les tarifs en vigueur ainsi que toutes les informations utiles sur la télédéclaration, le classement touristique, le calcul de la taxe de séjour...

Répartition des recettes et des nuitées par commune

CHAMPDRAY	GÉRARDMER	GRANGES-AUMONTZEY	LE THOLY
8 208,02 €	930 955,53 €	61 866,54 €	73 728,61 €
14 144 nuitées	881 814 nuitées	80 653 nuitées	77 650 nuitées

LE VALTIN	LIÉZEY	REHAUPAL	XONRUPT-LONGEMER
20 201,22 €	30 823,94 €	18 070,06 €	309 221,94 €
17 043 nuitées	19 372 nuitées	9 546 nuitées	363 688 nuitées

L'URBANISME

Compétente depuis le 1^{er} janvier 2022, la communauté de communes traite le suivi des procédures d'évolution des documents d'urbanisme des communes de son territoire.

Les documents d'urbanisme sont consultables sur la plateforme nationale Géoportail de l'urbanisme : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

FOCUS SUR LES PLANS LOCAUX D'URBANISME (PLU) EN COURS

Commune de GÉRARDMER

Le PLU de la commune est en cours de révision. La communauté de communes a débattu sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) en conseil communautaire le 22 mars 2023. À l'issue de ce débat, une première réunion publique, à destination des habitants, s'est tenue le 5 juillet 2023 à l'Espace LAC afin de présenter la démarche : cette rencontre n'a pas manqué de rassembler bon nombre de personnes qui ont pu émettre des interrogations, des remarques et des suggestions avant l'arrêt du projet de PLU.



Commune de LIÉZEY

Le PLU de la commune est en cours d'élaboration. Le 14 novembre 2023, une nouvelle réunion publique s'est tenue à la mairie pour présenter les orientations souhaitées en vue d'arrêter le projet l'année suivante.

Commune de XONRUPT-LONGEMER

Le PLU de la commune est en cours d'élaboration. Le PADD a été débattu en conseil communautaire du 18 janvier 2023 avant de laisser place à deux réunions publiques les 5 juin et 5 juillet 2023.



LES CONSEILS EN ARCHITECTURE

La communauté de communes a renouvelé son partenariat avec le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Vosges (CAUE 88). Celui-ci est conclu dans le cadre du plan de paysage de lutte et d'adaptation au changement climatique afin d'apporter, **gratuitement et à la demande**, des conseils aux habitants de notre territoire au travers de permanences à domicile.

9

**PERMANENCES
RÉALISÉES
EN 2023**

- Implantation d'une piscine dans une ferme de la période de la reconstruction
- Problème de décollement d'enduit sur une maison d'habitation récente
- Réhabilitation d'une ancienne colonie de vacances
- Réaménagement de l'intérieur d'une maison
- Extension d'une terrasse
- Réaménagements et grands travaux sur une ferme
- Aménagement du grenier d'une ferme de la reconstruction et ajout d'une terrasse et d'un escalier d'accès
- Problème de décollement d'enduit sur une maison des années 1990
- Rénovation et isolation d'une maison

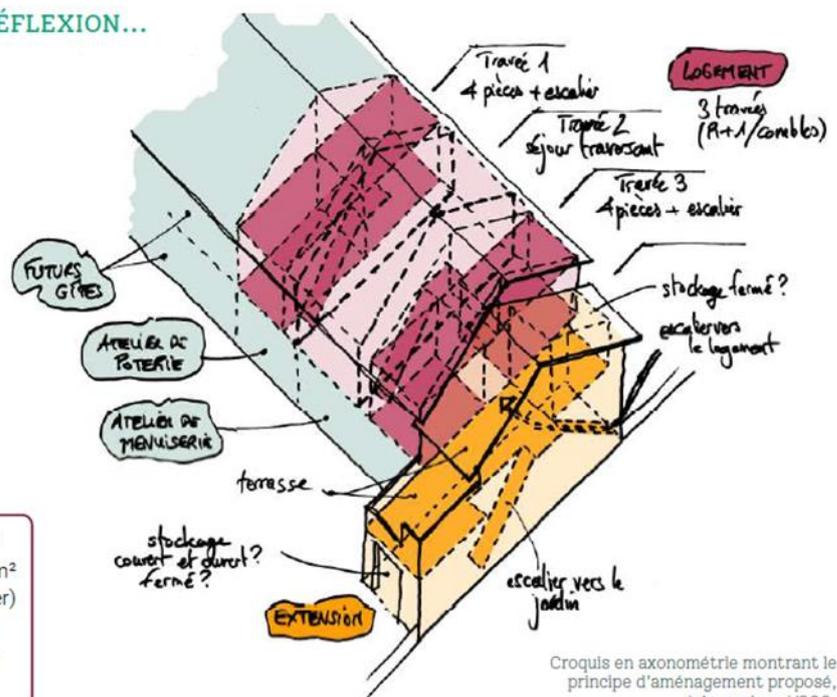


Croquis de principe réalisés sur place pour évoquer le panel des solutions techniques existantes.

Exemple de fiche-conseils pour le projet
« Réaménagements et grands travaux sur une ferme »

DES PISTES DE RÉFLEXION...

Surfaces potentielles :
+ environ 155 à 160 m² (surface de plancher) pour le logement ;
+ environ 95 m² pour l'extension.



Croquis en axonomie montrant le principe d'aménagement proposé, éch. environ 1/300.

L'HABITAT

Depuis 2022, la communauté de communes cotise auprès du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays de la Déodatie à hauteur de 1,45 € par habitant soit 21 736,95 € en 2023.

Cette participation permet à nos habitants de bénéficier d'un **accompagnement personnalisé et gratuit** auprès de la Maison de l'habitat et de l'énergie concernant :



L'isolation



Le chauffage



La ventilation



La menuiserie



Les travaux

► DOSSIERS SUBVENTIONNÉS EN 2023



Maison de l'Habitat et de l'Énergie

La communauté de communes a subventionné 7 dossiers déposés par des habitants issus des communes de Gérardmer (2), Granges-Aumontzey (2), Le Tholy (1), Liézey (1) et Xonrupt-Longemer (1).

Au total, notre participation financière s'élève à 12 500 € pour l'ensemble de ces demandes en plus des aides pouvant être accordées par d'autres organismes (ANAH, conseil départemental...).

LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Toujours en lien avec le Pays de la Déodatie, notre communauté de communes l'accompagne dans la poursuite du projet alimentaire territorial (PAT) dont l'objectif est de **relocaliser et développer une alimentation durable** par nos produits locaux de qualité tout en respectant l'environnement et l'accessibilité à tous.

À l'issue d'un diagnostic, des axes et des objectifs ont été identifiés dans le but de mettre en place une stratégie et un plan d'action en cohérence avec les besoins et les enjeux du territoire en termes d'alimentation.

LES 3 COMPOSANTES DU PAT EN DÉODATIE

- Structurer la demande locale en produits de proximité en circuits courts.
- Favoriser les activités agricoles et locales durables.
- Participer à limiter le gaspillage alimentaire et la gestion des biodéchets.



LE COMITÉ DES PARTENAIRES

La loi d'orientation des mobilités (LOM) de 2019 a fait évoluer les compétences des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) qui sont maintenant chargées de **développer et soutenir les mobilités** actives (vélo, marche), partagées (covoiturage, autopartage) et solidaire (plateforme de mobilité, garage solidaire, etc).

En qualité d'AMO, la communauté de communes mène ses actions autour de la mobilité de façon concertée. Un comité des partenaires a été créé en juin 2023 et il se compose :



- D'un collège d'élus.
- D'un collège d'employeurs (secteurs de l'industrie, du commerce, services à domicile).
- D'un collège d'habitants et d'usagers (trois habitants tirés au sort ainsi que des représentants des collégiens, des lycéens et des étudiants).
- D'un collège tourisme.
- D'un collège associatif.

Le comité sera consulté plusieurs fois, chaque année, au sujet des projets du territoire touchants à la mobilité. La première réunion des partenaires est prévue à l'automne 2024.

LE PROGRAMME TERRITOIRES D'INDUSTRIE

Le 11 mai 2023, le président de la République a confirmé une nouvelle et seconde phase au programme Territoires d'industrie initié en 2018 : c'est un dispositif stratégique et d'ingénierie qui a pour ambition **de faire émerger un projet industriel** sur le territoire. Pour la communauté de communes, ce label permet notamment :

- Le cofinancement d'un poste de chef de projet Territoires d'industrie.
- Une offre d'ingénierie pour soutenir les projets des entreprises du territoire.
- Un soutien aux investissements productifs et dans le développement des compétences des industriels.

En juillet 2023, une réunion en sous-préfecture est organisée pour acter un potentiel Territoire d'industrie dans les Vosges ainsi que ses thématiques d'action. La communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges (CCGHV) a été sélectionnée pour mener ce programme en partenariat avec la communauté de communes de Bruyères, Vallons des Vosges (CCBVV) et la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges (CASDDV).



Cette candidature comprend un binôme élu/industriel qui pilotera la démarche : Claude GEORGE, président de la CASDDV et Paul DE MONTCLOS, président de Garnier-Thiebaut.

Fin 2023, débutera, pour 5 ans, le programme Territoire d'industrie :

« DES TROIS VALLÉES DE BRUYÈRES, GÉRARDMER ET SAINT-DIÉ-DES-VOSGES »

LE RELAIS DES BÛCHERONS

La communauté de communes est propriétaire de l'auberge Le Relais des Bûcherons à Liézey. Réhabilité en 2010, l'ancien café-épicerie situé au centre du village a été aménagé pour y installer une nouvelle activité de restauration et de vente de produits de proximité ainsi que des logements locatifs.



Installé depuis 2 ans, le nouveau gérant du Relais des Bucherons a eu à cœur de redynamiser le site et développer une cuisine traditionnelle préparée à partir de produits frais et locaux.

Il dispose également d'une épicerie permettant d'acheter des viennoiseries, des fruits et légumes, des boissons fraîches et des produits courants.

Les deux appartements en location sont occupés par des personnes en résidences principales. Le gérant habite également sur place avec sa famille.

LES AIDES À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Un dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprises est déployé par la communauté de communes. Il a pour objectif de **renforcer l'attractivité du territoire** en favorisant la création et le développement d'entreprises et d'emplois à travers le soutien aux investissements immobiliers. Ce dispositif permet de soutenir les entreprises du territoire qui investissent dans l'immobilier pour des opérations de construction, d'extension, de travaux d'aménagement ou de requalification d'un bâtiment.

Cette action fait l'objet d'une convention de délégation signée pour la période 2022-2026 avec le conseil départemental des Vosges, qui assure l'instruction des demandes d'aide et qui participe au cofinancement de l'aide financière à hauteur de 80%, le reste à charge 20% étant pour l'intercommunalité.

Depuis le 1^{er} août 2023, et dans l'optique de canaliser le développement touristique, les meublés de tourisme et les chambres d'hôtes ne sont plus éligibles au dispositif d'aides à l'immobilier touristique.

INSTRUCTION DES DOSSIERS

En 2023, la communauté de communes a soldé 12 dossiers :

- Montant des aides versées par le département : 108 000,00€.
- Montant des aides versées par la communauté de communes : 21 600,00€.



SERVICES AUX HABITANTS

FRANCE SERVICES

Né de l'ambition d'un **renforcement du service public** au sein de notre territoire, la communauté de communes a ouvert, début novembre 2023, un nouvel espace labellisé France Services.

Ce lieu d'accueil ouvert à toutes et tous, moderne et convivial, **permet aux habitants d'accéder aux principaux organismes publics** : la caisse d'allocations familiales (CAF), l'assurance maladie, l'assurance retraite, l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS), le point justice (conciliateur de justice et défenseur des droits)...

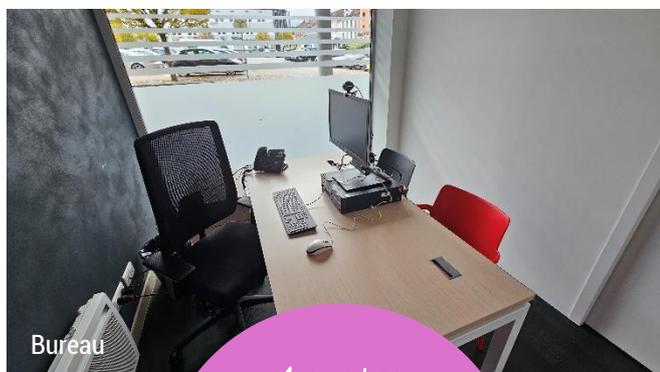
Les travaux engagés, d'un montant de 49 000€ HT, ont en partie été soutenu financièrement par l'État ainsi que le conseil départemental des Vosges grâce à des subventions pour des montants respectifs de 10 639€ HT et 6 178€ HT.



Espace d'accueil et d'attente



Inauguration le 22 décembre 2023



Bureau

4 postes informatiques et 1 imprimante scanner sont en accès libre !



Salle informatique

PERMANENCES

FRANCE RÉNOV

Réaliser des travaux de rénovation, isoler votre habitation, rénover votre salle de bain et l'adapter à votre handicap, changer votre système de chauffage...

Un mardi par mois de 9h00 à 12h00, uniquement sur rendez-vous.

Téléphone : 03 29 56 75 18

CONSEILS NUMÉRIQUES

Gérer une messagerie électronique, réaliser des démarches en ligne, découvrir l'environnement numérique, protéger vos données personnelles, échanger avec vos proches par visioconférence...

Les jeudis des semaines paires de 9h30 à 12h00, avec ou sans rendez-vous.

Téléphone : 03 29 38 52 90

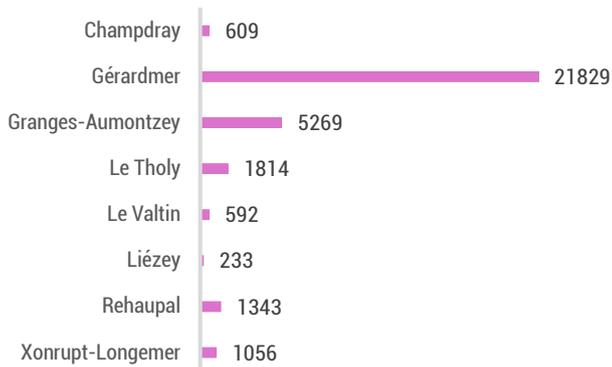
LE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Mis en place sur l'ensemble du territoire, ce service est destiné aux personnes âgées (à partir de 70 ans), dépendantes et/ou handicapées (sur présentation d'un certificat médical) pour contribuer tant que possible au maintien à domicile. Le service permet de se faire livrer des repas adaptés, contrôlés par une diététicienne, selon un rythme hebdomadaire personnalisé pour une courte durée ou toute l'année.



32 745 REPAS
livrés en 2023

Nombre de repas livrés par commune



RÉVISION DES TARIFS

Depuis le mois de juin 2023, la tarification du service a été modifiée : le prix des repas varie entre 4,47€ et 8,90€ auquel s'ajoute désormais un coût unique de 4,00€ pour chaque livraison.

Cette révision permet aux bénéficiaires d'ouvrir un droit à un crédit d'impôt de 50% (soit un gain de 2,00€ par livraison) à condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile.

Une attestation fiscale est fournie l'année suivante pour compléter la déclaration d'impôts.

INTERVENTION À LA RÉSIDENCE « LE VINOT »

Dans le cadre de la Semaine bleue, une initiative visant à célébrer le bien-être des aînés du CCAS de la ville de Gérardmer, nos agents ont organisé une intervention pour promouvoir le service de portage de repas à domicile auprès des usagers.

Les participants présents ont notamment manifesté leur intérêt pour le service ainsi que les produits du terroir proposés dans les menus concoctés par l'hôpital de Gérardmer.

Cette journée a démontré notre engagement à offrir des services de qualité à nos habitants.



Une plaquette d'informations a été réalisée pour promouvoir le service. Elle a été diffusée auprès des professionnels de santé et lors des portes ouvertes à la résidence « Le Vinot ».

LE RELAIS PETITE ENFANCE

Le Relais Petite Enfance (RPE) est un service gratuit d'information, d'échanges, d'accompagnement et d'écoute qui s'adresse aux futurs parents, parents, assistants maternels et enfants de moins de 6 ans.



10^{ÈME} ÉDITION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA PETITE ENFANCE

Bienvenue à Pop' Land : un univers sensationnel !

Un grand projet a été mené sur 5 mois avec un groupe de 9 assistantes maternelles de diverses communes du territoire pour créer un univers sensoriel complet composé de 5 cabanes sensorielles construites à partir de matériaux de récupération, des objets chinés dans les placards et les greniers de chacun.



MOMENTS PHARES DU RPE EN 2023

- Projet cartes de vœux auprès des EHPAD, des bénéficiaires du portage de repas et des résidents du Vinot : 468 cartes collectées et distribuées pendant les fêtes.
- Projet « Jardinons ensemble » en partenariat avec la crèche de Gérardmer : 3 séances sur l'année - Préparation de plants et semis, repiquage, suivi du jardin, ateliers senteurs et dégustation.
- Séances autour du bien-être des assistants maternels : voyage sonore, Qi-Gong et sophrologie.
- Participation à la marche rose en octobre avec 6 assistantes maternelles en faveur de la lutte contre le cancer.
- Semaines de la parentalité : les alternatives aux écrans pour les tout-petits en partenariat avec la MCL de Gérardmer.
- Invitation à la journée départementale de la lecture pour présenter « Le Tapis aux 1000 histoires » primé aux Girafes Awards en 2022.

CHIFFRES CLÉS

89 ateliers d'éveil organisés

616 accompagnements
d'assistants maternels

360 accompagnements de parents

788 inscriptions d'enfants aux
ateliers et événements

En 2023, le RPE a également organisé plusieurs activités telles que les visites de la confiserie géromoise, de la caserne des pompiers, une sortie à la ferme des Plombes et l'animation des fêtes de l'été et de la fin d'année avec spectacle BB Rock !

L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

L'aire d'accueil des gens du voyage à Gérardmer se compose de 10 emplacements pour un total de 20 places de caravanes sur une superficie de 77 m². L'aire d'accueil permet d'assurer la libre circulation des biens et des personnes et répondre ainsi à l'aspiration des gens du voyage itinérants à séjourner dans des lieux d'accueil.

Chaque emplacement est équipé d'un bloc rassemblant : douche, WC, porche avec évier et prises électriques. Un état des lieux est établi à l'arrivée et au départ avec chaque famille. Les compteurs sont individualisés par emplacement pour l'eau et l'électricité et gérés par un système de télégestion.

MODALITÉS D'ACCÈS

L'aire d'accueil est ouverte du 1^{er} avril au 31 octobre.

Avant installation, les voyageurs doivent s'acquitter d'une caution de 100,00€ par emplacement.

Les droits d'usage font l'objet d'un prépaiement obligatoire :

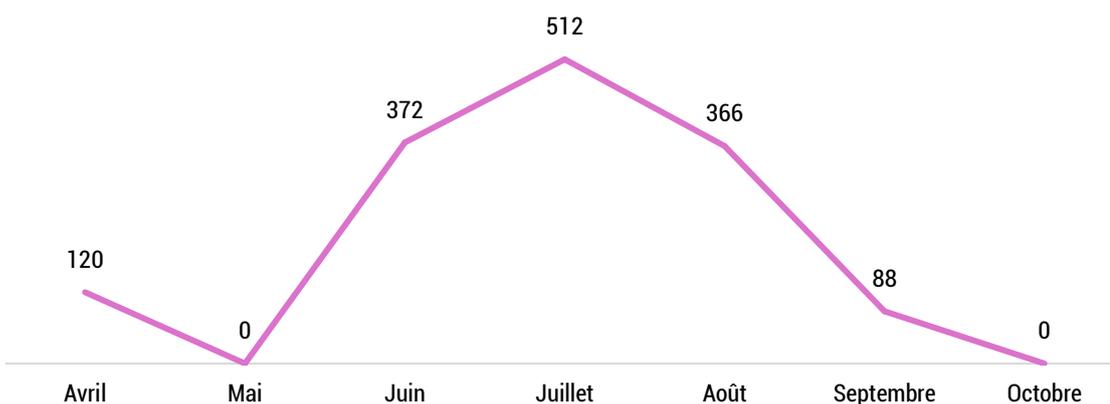
- Redevance de séjour : 1,80€/jour
- Consommation d'eau : 2,60€/m³
- Consommation d'électricité : 0,15€/KWH

Un gardien est en charge des entrées et des sorties des occupants.

FRÉQUENTATION DE L'AIRE

En 2023, l'aire d'accueil a accueilli 125 familles (50 caravanes) soit un taux d'occupation de 68,13%.

Le nombre de jours d'occupation pendant la période d'ouverture est réparti comme suit :



L'aire d'accueil n'a pas été occupée en mai ni en octobre en raison des mauvaises conditions climatiques.



LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La convention territoriale globale de services aux familles (CTG) est une démarche partenariale qui traverse toutes les missions et champs d'activité de la Caisse d'allocations familiales (CAF). La CAF contribue à une offre globale de services aux familles sur le territoire au travers de versement des prestations légales, du financement des services et des structures ainsi que de l'accompagnement des familles.

Pour porter cette démarche à une plus grande échelle, la convention territoriale globale de notre territoire est mutualisée avec la communauté de communes des Hautes Vosges (CCHV) jusqu'en 2028. Elle est composée d'un pilote et de deux chargés de coopération.



50 participants différents au fil de la démarche

L'année 2023 aura été riche en rencontres, en recueil de données, en diagnostic et en analyse : elle a amorcé et enclenché tout le travail lié au renouvellement de la CTG pour les 5 prochaines années.

Une méthode de co-construction a été retenue :

- Création d'une commission CTG avec une véritable légitimité pour le dépôt de dossier / projet auprès des bureaux et conseils communautaires.
- Création d'un groupe de travail : « CoTech partenaires » - groupement de quelques professionnels de l'ensemble des deux territoires communautaires qui représente les différents champs d'action de la CTG.



L'objectif est de déployer un projet social de territoire adapté aux besoins des familles sur la base d'un diagnostic partagé et définir les grandes orientations à porter.

CHIFFRES CLÉS

- 2 comités de pilotage
- 5 CoTech CTG
- 1 CoTech partenaires
- 2 bureaux communautaires
- 4 commissions CTG
- 12 réunions d'équipe CTG
- 2 rencontres Pilote CTG
- 5 rencontres/formations CAF

RENCONTRES PARTENAIRES

- 4 rencontres avec le collectif ALSH
- 8 rencontres Projet asso' de quartier « jardin partagé »
- 1 visite d'épicerie solidaire
- 2 rencontres Réseau Parentalité
- 5 rencontres France Services
- Tournage d'une vidéo sur les assistants maternels
- Bilan avec les employeurs « Après une année de vie du poste de chargé de coopération »

L'ÉCOLE DE MUSIQUE

L'école de musique est un établissement spécialisé d'enseignement artistique de la communauté de communes dont le pilier principal est la **pratique collective**, qui se décline en nombreux orchestres et ensembles. Cette structure intercommunale, composée de deux sites d'enseignement à Gérardmer et Granges-Aumontzey, accueille les enfants à partir de 5 ans et les adultes, sans limitation d'âge.



10 ANS

DE LA MAISON DE LA MUSIQUE

Inaugurée le 21 juin 2013, la Maison de la Musique a fêté ses dix ans en 2023. Cet anniversaire, célébré en musique, a fait l'objet de nombreuses animations et concerts organisés dans le cadre de la Fête de la musique pour marquer, comme il se doit, toutes ces années écoulées qui ont attiré de plus en plus d'élèves au fil du temps.



Le dispositif des « **Écoles chantantes** » s'implante petit à petit sur l'ensemble du territoire de la CCGHV. Toutes les écoles peuvent désormais en bénéficier !

Musicalement, l'année 2023 aura été placée sous le signe des animations : concerts à l'EHPAD de Granges-Aumontzey, concerts de Noël, nombreuses présentations d'instruments en milieu scolaire, concerts de classes, collaboration avec le Festival international du film fantastique ou avec les autres structures culturelles de la CCGHV... sont autant d'événements symboliques du dynamisme de l'école de musique intercommunale.



LA LUDOTHÈQUE

La ludothèque est une structure intercommunale qui pratique le prêt et le jeu sur place.

De nombreuses animations ponctuent le quotidien de la ludothèque, sur inscription ou en entrée libre, gratuites et pour tous les publics (des tous petits aux seniors).

DES ANIMATIONS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE



156 animations dans l'année
77 accueils de classe
4150 jeux en prêt



Des animations mensuelles :

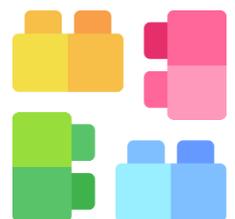
- Soirées « Jeu de rôles »
- Jeudis détente
- Accueils petite enfance (RPE et multi-accueils)

Des animations trimestrielles :

- Créa'mus (ateliers de scrapbooking)
- Animations « Jeux vidéo »
- Animations avec l'association Lire et Faire Lire
- Ateliers d'écriture ludique
- Accueils de l'association ALPHA

Des animations annuelles :

- Festival international du film fantastique
- Festival « Jeux et compagnie »
- Festival « Graines des Toiles »
- Fête nationale du jeu
- Semaine de la petite enfance
- Rencontre avec...



DES ACTIVITÉS POUR TOUS LES ÂGES

SEMAINE DES MATHÉMATIQUES

Un jeu coopératif a été créé sous forme de plusieurs « **Escape box** » (boîtes à énigmes) en partenariat avec des professeurs.

Il a été joué 12 fois dans les collèges de Gérardmer et Le Tholy avec les élèves des classes de 6^{ème} et de 5^{ème} : ces derniers ont dû résoudre plusieurs problèmes mathématiques pour gagner le jeu dans le temps imparti.

ANIMATIONS AVEC LES SENIORS

Une activité « **Remue-méninges** » (9 séances) a été organisée pour les résidents de l'EHPAD Léa André pour muscler sa mémoire.

Une nouvelle activité ludique appelée « **Boîtes à souvenirs** » a été mise en place pour les adultes : 6 habitantes ont participé et fabriqué un tiroir thématique, 8 séances ont eu lieu pour créer leur propre boîte.

LA MÉDIATHÈQUE

La médiathèque du Tilleul a été tout au long de l'année un lieu de vie dont la première mission est de créer du lien autour de la culture et grâce à la richesse de ses collections.

Se détendre, apprendre, rencontrer, jouer, s'ouvrir au monde, autant de raisons de venir se poser pour un moment de quiétude et, pourquoi pas, participer aux nombreuses animations qui sont proposées régulièrement.

4 GRANDS TEMPS FORTS

- Le Festival international du film fantastique dont la médiathèque est un partenaire de la première heure.
- Les animations printanières du « Fil Vert » fédérant environnement et culture qui ont permis aux habitants de (re)découvrir leur territoire.
- La tournée estivale avec la ludothèque qui a proposé aux communes des jeudis animés pour les habitants comme pour les touristes.
- Le partenariat avec la Médiathèque Départementale pour la manifestation annuelle « Rencontre avec... » qui a proposé à la communauté de communes, cette année, de se mettre « A table ! ».

D'autres animations et événements ont été proposés par la médiathèque au cours de l'année 2023 :

Ateliers d'écriture, de reliure, petits déjeuners littéraires, prix BaDaboum (bandes dessinées), rando-lectures, expositions de gravures, de peintures, concerts (classique, électro...), ou encore une rencontre avec Claude Vanony !



LE JEU VIDÉO S'INSTALLE À LA MÉDIATHÈQUE !

L'espace multimédia a accueilli ce nouveau service, fin 2023, proposé conjointement par la médiathèque et la ludothèque avec un constat partagé : le jeu vidéo est un vecteur culturel majeur et pour tous les publics : 7 français sur 10 jouent occasionnellement aux jeux vidéo, ce qui en fait le support culturel le plus populaire aujourd'hui ! Ainsi, en proposant la consultation de consoles sur place la médiathèque reste plus que jamais un lieu de sociabilisation et de convivialité intergénérationnelle.

L'espace est doté de deux consoles récentes : la PlayStation 5 et la Nintendo Switch.

Le public peut venir jouer librement sur place par créneaux d'1h mais aussi emprunter les jeux à domicile. Dès son ouverture en septembre, la fréquentation a été exponentielle pour totaliser près de 700 usagers fin décembre et se féliciter du retour... du public adolescent !



LE PASS GÉRARDMER HAUTES VOSGES

Instauré en 2022, le « **Pass Gérardmer Hautes Vosges** » est une carte à destination des résidents principaux et secondaires du territoire afin d'accéder aux structures culturelles et sportives à **tarif préférentiel**.
Ce pass est la solution idéale pour se divertir seul(e) ou en famille à petit prix !

COMMENT OBTENIR LE PASS ?

Cette carte est délivrée gratuitement par la mairie de résidence du bénéficiaire.
Elle est individuelle et valable pour un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre.
Carte à renouveler tous les ans.

QUELLES PIÈCES SONT À FOURNIR ?

Une photo, une pièce d'identité, le livret de famille, un justificatif de domicile ainsi qu'une attestation de quotient familial pour les allocataires CAF ou l'avis d'impôt pour les non-allocataires CAF.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Une lettre code, de A à E, est attribuée en fonction des revenus : elle est indiquée au verso de la carte du bénéficiaire.
Lors de la présentation du pass aux structures éligibles, un tarif préférentiel est appliqué.



OÙ UTILISER LE PASS ?

Le pass permet d'accéder à l'école de musique, la ludothèque et la médiathèque de Gérardmer ainsi que le centre aquatique, l'union nautique de Gérardmer mais aussi le domaine de ski nordique.





**Gérardmer
Hautes Vosges**

Communauté de Communes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÉRARDMER HAUTES VOSGES

16 rue Charles de Gaulle • 88400 GÉRARDMER

03 29 27 29 04 • contact@ccghv.fr

www.ccghv.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Directeur de publication : Stessy SPEISSMANN MOZAS (communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges)

Conception graphique : Jordan FRISON (communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges)

Crédits photographiques : Office de tourisme communautaire Gérardmer Hautes Vosges • Freepik • Flaticon